

COMPTE RENDU

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Rolande SASSANO, Marc CARBALLIDO.

Collège départemental : André ROUCH, Henri NAYROU, Augustin BONREPAUX, Alain DURAN, Pierre AURIAC MEILLEUR, Bernard PIQUEMAL.

Collège communal : Denis PUECH, André PUJOL, Georges GARRIE, Patrice RIEU, Antoine GARCIA, René LESTEL, Pierre FORTIER, Patrick MORVAN, Alain GALY, Jean Pierre VILLENEUVE, Michel CAUJOLLE, Jean Marc BAZY, Robert FABRA, Jacques DUPUY, Violaine RICHL, Julien SOUQUET, Simon BAVARD, François MOREAU, Roger LAFFORGUE, Nathalie MOLINIER, Bernard DEFFARGES, Yvette DEBRUILLE, Didier PIQUEMAL, Evelyne GOURONG, Raymond BERDOU, Philippe RIEU, Léon LOUBET, Régis ESPES, Denis BELARD, Yvon PIQUEMAL, Angelita SENTENAC, Yvan GROS, Alain LEVI, Hubert FAUC, Yves BARRIERE, Ginette BUSCA, Claude PUJOL, Sophia GREGORIOU, Yvette DELCLAUX, Yvelise TSCHERSCHKE, Yvon LASSALLE, Anne Marie VIOLE, Serge LANTA PERELLO, Jacques COSTES, Bernard FRAISSE, Bernard GONDRAN, Gérard CAMBUS, Alain CAUJOLLE, Richard DANIS, Simone ROUX, Jean Claude BAREILLE, Anicet COUMES, Francis JOFFRE, Robert MOUREAU, Gérard PIQUEMAL, Madeleine SOUQUET, Mr MARROT, Roger BUSCA, Roger GASTON, Jean MAGALHAES, Roland MOLE, Robert BAURES, Antoine VILLENEUVE, Jean Claude DEGA, François ROUSSEL, Monique BOUTONNIER, Ginette DEGEILH, Roger SICRE, Jacques BERTRAND, Alain VAYSSETTE, Mireille SIMON EYCHENIE, Pierre FAUROUX, Jean LAFFONT, Serge ARAGON.

Collège des Etablissements Publics : Maurice JAMMY, Philippe LETURCO, Jean Luc MIROUZE, Joseph CALVI.

Excusés ou absents :

Collège régional : Emile FRANCO, Paul Louis MAURAT, Josée SOUQUE, Martin MALVY

Collège communal : André VIDAL, Christian GABET, Michel LEBON, Raymond JUNCA, Fernand DE MACEDO, Robert SOUBIE, Roger PALOS, Sylvie PREVOST-GROCHULSKI, Alain TALARMIN, Gilbert BIRBES, Henri ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Béatrice CROS, Annie ALZIEU, André ZONCH, Philippe BURGUIERES, Arlette NOUGAROL, Jean PAULIN, Claude AYNIE, Monique CHARLES, Robert ZONCH, Serge DUFFOUR, Didier NAUDIN, Alex MIROUSE, Georges MAURY, Joseph PUIGMAL, Pierre EYCHENNE, Edouard BAREILLE, Jean PERREU, Maurice CARBONNE, Jean Jacques MARFAING, Claude TERON, Alain BOURGEON, Bernard SOUM, Jean BOUSSION, Joseph COUTENCEAU, Marcel ROUZAUD, Jean Louis EYCHENNE, Alain BARI, Olivier WILHEM, Manuel BENEDET, Jean Louis BOULET, Alain MONTARIOL, Jean Claude DUCROS, Emile DOUMENC, Georges ROUZAUD, Georges AMARDEILH, Jean Paul CLAUSTRE, Robert BEGOUEN, Louis CAMEL, Roger RAVAILLE, Gabriel SOULA, Frédéric CASTERAS, Georges CECCONI, Martine RAUFAST, Jean ROUAIX, Claude CRESPO, Roger PORTET, Gérald ROVIRA, Robert SABLAYROLLES, Alain ESTAQUE, Etienne DEDIEU, Marcel FERRUCCI, Yves CARMOUZE, Jean ROQUES, Jean François TEYCHENNE, Patrick CHAMOLLEY, Eric VERGE, Sébastien ROBERT, Adrien PEYTOU, Philippe CAUSSE.

Collège des Etablissements Publics : Michel ROQUES, Cédric COUZINET, Didier LEMASSON, Josiane GOUZE FAURE, Guy FREBY, André PECHIN.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR s'est réuni le vendredi 8 février 2008 à Rimont, Gérard PIQUEMAL est désigné secrétaire de séance.

Le Comité Syndical procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, le 19 décembre à Cadarcet est approuvé à l'unanimité.

REALISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CHARTE - POINT D'ETAPE

Le Président signale que l'Enquête Publique a été clôturée comme prévu le 2 février. Il rappelle que le projet de Charte et le registre d'enquête ont été mis à disposition dans chacune des 145 communes du 21 décembre au 1^{er} février. La commission d'enquête composée de trois commissaires enquêteurs reçoit actuellement les registres d'enquête et va procéder à leur examen en vue d'émettre son rapport. Le Président invite les communes qui ne l'auraient fait à l'heure actuelle à retourner leur registre au siège de l'enquête - le Syndicat Mixte - dans les plus brefs délais.

Le Président ajoute que les premiers échanges avec les commissaires enquêteurs et les divers retours enregistrés au Syndicat Mixte conduisent à attendre les conclusions de l'enquête avec sérénité.

D'ores et déjà un certain nombre d'amendements ou de compléments au projet de Charte sont prévus, en particulier pour améliorer des formulations, certaines pouvant prêter à confusion ou à équivoque. Pour autant, aucune des observations ou remarques émises et connues à ce jour n'amène à une remise en cause « substantielle » du projet de Charte. La commission d'enquête rendra son rapport dans les prochaines semaines une fois l'ensemble des registres et des observations étudiés. Le Président signale qu'il prévoit d'en faire un compte rendu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical prévue courant avril.

Poursuivant son propos, le Président retrace également les démarches effectuées ces dernières semaines et derniers mois pour affiner l'action du Parc et l'organisation de ses collaborations avec les différents partenaires.

Il insiste notamment sur les accords émergents avec les Pays, en particulier avec le Pays Couserans, qui s'appuieront sur des répartitions des missions en fonction des domaines d'interventions privilégiés des différentes structures. Le Président complète en précisant que ces discussions prennent également en compte la répartition et la mutualisation des moyens des structures notamment en terme de personnel pour l'ingénierie et l'animation des actions. Il poursuit en disant que des conventions sont en cours d'élaboration et que l'on se trouve à l'heure actuelle dans un calendrier contraint dans la mesure où les Pays doivent proposer leurs conventions territoriales aux financeurs de sorte de pouvoir les signer dans les meilleurs délais. Nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'actions et des crédits des Pays, ces conventions doivent prendre en compte les collaborations envisagées avec le Syndicat Mixte ; auquel cas il est important que les accords Syndicat Mixte - Pays puissent être formalisés sans délais. Pour pouvoir y procéder le Président sollicite le Comité Syndical afin de l'autoriser à finaliser la négociation des conventions sans attendre la prochaine réunion du Syndicat. Le Comité Syndical agréé la proposition.

Il signale également que le jour même s'est tenu à l'IUFM à Foix une réunion des partenaires sur le projet de programme Leader +, et souligne également les possibilités naturelles d'articulation entre le Parc et le programme Leader. Il signale qu'il soumettra en fin de séance aux délégués une délibération visant à officialiser la volonté de collaboration entre le Syndicat Mixte et la démarche Leader +.

Poursuivant son propos, le Président déclare qu'il s'agit de ne pas tenir compte de certaines informations circulant ici et là selon lesquelles la création du PNR pourrait être rendue incertaine ou retardée du fait du nombre important de projets en cours à l'heure actuelle. Il déclare que le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises se trouve aujourd'hui être l'un des plus avancés, si ce n'est le plus avancé, et que le Parc des Pyrénées Ariégeoises a de bonnes chances de devenir le 46^{ème} PNR, c'est à dire le prochain Parc appelé à voir le jour.

S'agissant du calendrier, le Président rappelle qu'il est prévu que les collectivités soient sollicitées pour approuver la Charte après les élections municipales, c'est à dire dans le courant de la fin du printemps ou de l'été. Les communes auront 4 mois pour délibérer. Au terme de ces 4 mois, la Région se saisira du dossier pour délibérer à son tour en vue de le transmettre officiellement à l'Etat à l'automne. Ceci porte en perspective une création du Parc à compter de la fin de l'année ou du premier semestre 2009.

DECISIONS BUDGETAIRES

Le Président signale en introduction qu'une Décision Modificative opérée le 26 octobre dernier portant sur la ventilation budgétaire de subventions doit être reconsidérée. Afin d'y procéder, les comptes 2007 étant clos, et en accord avec la Trésorerie de La Bastide de Sérou, le Président propose de l'annuler. Il précise que cette décision relève uniquement d'une écriture comptable et qu'elle n'a aucune incidence financière. Le Comité Syndical agréé la proposition. De même le Comité Syndical adopte la reprise d'excédent de 2007 par anticipation sur la base des éléments fournis par la Trésorerie de La Bastide de Sérou. Les éléments ainsi établis ont été pris en compte pour l'établissement du Budget 2008.

Le Président présente le Budget Primitif 2008 en précisant ses grands équilibres et en détaillant les différents postes de dépenses et de recettes ainsi que les montants afférents. Il rappelle les échanges intervenus lors du débat d'orientation budgétaire de décembre et les évolutions dans la composition du budget témoignant de la montée en puissance du Syndicat et de son programme d'actions. La section d'investissement connaît une certaine diminution, l'équipement du Syndicat (mobilier, matériel informatique...) étant aujourd'hui en voie de finalisation.

Prenant la parole à son tour, Rolande SASSANO signale l'attachement que la Région et son Président portent au projet de Parc et ses traductions financières supplémentaires pour l'exercice 2008. En particulier elle signale que la contribution de la Région sera augmentée, pour prendre en compte la finalisation de la Charte et les frais qu'elle implique (impression,

communication...). Elle ajoute que ces sommes viennent en complément des autres interventions de la Région portant sur le fonctionnement et sur le programme d'actions. Sur ce dernier aspect, elle signale qu'une partie des crédits générés par le PNR ne transitent pas par son budget et de fait n'apparaissent pas dans ses comptes ; c'est par exemple le cas du fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine, attaché au PNR, et qui est attribué par la Région directement aux communes ou autres attributaires bénéficiaires du fonds.

Bernard GONDRAN intervient à son tour afin de disposer de précisions complémentaires sur une partie des dépenses prévues en particulier s'agissant de l'évaluation des « contrats de prestations de services » et « publications ». Les précisions sont apportées par le Président et le Directeur du Syndicat.

Au terme des échanges le budget est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE PLAN D'ACTION « CIRCUITS COURTS - ECONOMIE SOLIDAIRE »

Julien VIAUD, Chargé de Mission, présente le plan d'action « circuits courts - économie solidaire » du PNR. Il rappelle que cette démarche fait suite à une décision du Comité Syndical fin 2006 à Gajan, et qu'elle a conduit à une réflexion avec les différents partenaires concernés, le plan d'action en question leur ayant été présenté en janvier dernier.

Ce plan d'action vise notamment à mieux valoriser les productions locales et à stimuler le recours aux produits locaux par les différentes catégories de consommateurs d'usagers (habitants, touristes, collectivités, entreprises...). Le projet ainsi établi a vocation à être soumis au Conseil Régional pour pouvoir bénéficier d'aides supplémentaires dans le cadre de la politique d'appui à l'économie solidaire du Conseil Régional. La présentation n'appelle pas d'observation particulière. Le Président demande au Comité Syndical d'approuver le plan, de l'autoriser à solliciter le Conseil Régional pour le bénéfice de subventions, et de renouveler le poste de Chargé de Mission « circuits courts - économie solidaire » pour une nouvelle durée d'un an. Le Comité Syndical en délibère à l'unanimité.

PROGRAMME FORET - POLE D'EXCELLENCE RURAL

Le Président présente le Pôle d'Excellence Rural de l'Ariège centré sur le bois et sa valorisation. Le Pôle concerne plusieurs secteurs géographiques du département, les 4/5èmes étant situés sur le périmètre du projet de PNR. C'est la communauté de communes Séronais 117 qui en assure le portage. Le Président retrace également le travail effectué pour établir le volet forestier de la Charte du Parc et le besoin de le prolonger pour lui donner sa forme opérationnelle et pouvoir mettre en œuvre les actions avec les différents partenaires. Afin de faire face aux besoins d'animation et de coordination pour les deux démarches convergentes, il est proposé de créer un emploi partagé pour une durée d'un an, mi-temps pour le projet PNR, mi-temps pour la communauté de communes. Le Président ajoute que cette mission, limitée dans le temps, doit être co-financée par les partenaires, en particulier l'Etat et l'Europe.

Le Comité Syndical agréé à l'unanimité la proposition.

LOGO DU PARC

Matthieu CRUEGE, Directeur, rappelle les démarches passées pour définir le logo du Parc. Il explique que les sujets et thématiques imaginés et sélectionnés lors du Comité Syndical d'Eycheil en juillet dernier ont donné lieu à des essais de mise en forme graphique. Par ailleurs des propositions de dessins issues de différentes personnes ont été reçues au Syndicat Mixte. Le Directeur présente les différentes propositions tour à tour puis invite les membres du comité syndical à choisir et à retenir une proposition parmi l'ensemble des propositions présentées. Chacun des délégués présents procède au choix sur une fiche remise à cet effet ; le vote fait apparaître un premier choix porté majoritairement sur la thématique du pastoralisme (berger et brebis) sur fond de montagne (figuré du Valier). C'est ainsi cette composition qui figurera dans le logo du Parc. Afin d'en choisir la forme graphique définitive, le graphiste prestataire sera invité à faire une série de dessins sur cette thématique, qui seront présentés lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical afin de procéder au choix définitif.

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2008

Céline ARILLA, Chargée de Mission, détaille la liste des animations et rendez vous proposés par le Syndicat Mixte et ses partenaires. Ils viseront l'information et la sensibilisation au patrimoine du Parc et seront aussi centrés sur des conseils dans des domaines tels que l'économie d'énergie ou les installations d'énergies renouvelables. Plus d'une quarantaine d'animations sont proposées ; elles impliquent plusieurs dizaines de partenaires et sont réparties géographiquement sur

l'ensemble du territoire du Parc. Pour la première année, le Syndicat Mixte éditera un dépliant programme qui sera diffusé largement. Le programme sera également disponible sur le site internet du projet de Parc.

POINTS DIVERS

A l'invitation du Président le Comité Syndical décide d'officialiser sa collaboration pour la candidature Leader +.

Frédérique MASSAT, Députée, félicite le Comité Syndical pour le travail accompli et exprime sa confiance dans la concrétisation prochaine du projet de Parc. Elle se réjouit de l'ambiance de travail chaleureuse et constructive qui entoure le projet de Parc, et signale qu'elle restera attentive et disponible pour épauler le projet dans ses fonctions de parlementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance
Gérard PIQUEMAL

Le Président
André ROUCH